



Mamoudzou, le 25 août 2012

## ***POURQUOI SE SYNDIQUER AU SNES MAYOTTE ?***

Le SNES MAYOTTE a reçu la confiance de **la majorité** des collègues aux élections professionnelles : **plus de 60 % des voix chez les titulaires et 100 % chez les contractuels**).

Présent à toutes les commissions et groupes de travail , le **SNES** défend les droits de chacun dans les commissions paritaires concernant l'ensemble de la carrière : mutations, avancements, notes administratives...

A la commission consultative paritaire des contractuels, le **SNES** et le SNEP sont les seuls représentants des personnels.

Le **SNES** Mayotte **s'est battu contre** les non renouvellements arbitraires et **se battra** pour le rétablissement du congé administratif.

Il sera également attentif aux mesures qui pourraient toucher les personnels lors de la mise en place prochaine des mesures liées à la départementalisation (I.E, décret de 1996..) tout en réclamant avec force la mise en place d'une indexation des salaires pour tous.

**Tout cela n'est possible qu'avec le soutien des syndiqués,  
des militants, des sympathisants sans lesquels le syndicat n'est rien.**

**SYNDICAT INDEPENDANT  
DE L'EMPLOYEUR ET DE TOUT PARTI POLITIQUE,  
SEULES VOS COTISATIONS NOUS PERMETTENT  
DE FONCTIONNER ET DONC DE VOUS DEFENDRE  
INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT**

**Bonne rentrée à tous !**

Josiane Witkow  
Co secrétaire générale  
Trésorière du Snes Mayotte